

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques



Isabelle Weissberger Président  
de BW Consultants

## Précédemment ...

### **Partie 2**

#### SOMMAIRE

- ❖ Les objectifs du Document Unique
- ❖ Quelques Recommandations
- ❖ L'évaluation des Risques Professionnels – Une démarche Méthodologique

25-06-2015

### **PARTIE 1**

#### SOMMAIRE

- ❖ *La réglementation base des obligations de l'employeur*
- ❖ *Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)*

25-05-2015

## **PARTIE 2**

### **LES OBJECTIFS DU DOCUMENT UNIQUE**

L'évaluation des risques est un préalable à la définition des actions de prévention fondée sur la connaissance des risques auxquels sont exposés les travailleurs.

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

**SA FINALITÉ EST LA MISE EN OEUVRE DE MESURES EFFECTIVES VISANT À L'ÉLIMINATION DES RISQUES CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION**

Le but premier est la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Ainsi le DUER va permettre d'élaborer le Plan Annuel des Actions de Prévention des risques professionnels.

Il doit être une base fiable car il sert de base à l'ensemble des documents de prévention des risques tels que le « Plan de Prévention\* », le « PPSPS\* »...

## QUELQUES RECOMMANDATIONS

L'évaluation des risques ne doit pas être prise comme une simple obligation légale, elle doit être prise en compte comme la base de la démarche globale de prévention des organisations.

**L'employeur doit s'engager** dans la réalisation de cette évaluation (organisation – méthode – moyens – objectifs)

Pour être efficace la démarche de prévention doit être collective. Elle doit **associer les salariés** qui sont souvent ceux qui connaissent le mieux les situations dangereuses.

L'analyse doit porter sur **le travail réel** du salarié par observation du poste de travail et participation de celui-ci.

Les modèles préétablis, même concernant un secteur d'activité ne permettent pas de faire l'utile distinction suivante :

- le travail théorique tel qu'il peut être décrit dans des livres avec des fiches de poste standard qui ne sont que des représentations théoriques des tâches du métier concerné.
- le travail prescrit : c'est celui que le responsable demande au salarié de réaliser.
- le travail réel qui est celui réalisé par le salarié pour répondre au travail prescrit et qui est fonction des aléas et dysfonctionnements imprévus, de l'expérience et de la compétence du salarié...
- le vécu du travail qui peut être différent d'un salarié à l'autre en fonction d'un même travail réel.

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

L'employeur doit utiliser des **méthodes d'évaluation adaptées** à son entreprise (activité – taille – nature des risques), et faire une réelle évaluation en situation de travail.

**La maîtrise de l'évaluation appartient à l'employeur**, avec l'aide des acteurs internes et avec le conseil avisé d'experts ou de conseils externes à l'entreprise.

Les **actions de prévention** résultant de cette évaluation doivent être décidées et **formalisées, dans un Plan d'Action**.

L'évaluation des risques appartient à une démarche **dynamique**. Elle doit être régulièrement **mise à jour**, pour permettre l'amélioration continue de la démarche.

## L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche de prévention doit être construite dans le cadre d'un processus dynamique tenant compte de l'évolution dans l'entreprise des facteurs humains, techniques et organisationnels.

La démarche d'évaluation des risques professionnels est une démarche de prévention structurée qui peut se construire en suivant les 5 grandes étapes suivantes :

- 1 - Préparation de la démarche
- 2 - Evaluation des risques : identification – classement
- 3 - Elaboration du plan d'actions
- 4 - Mise en oeuvre des actions de prévention
- 5 - Réévaluation des risques

### 1 – La préparation de la démarche

Il est nécessaire que l'employeur prenne connaissance des principes généraux de prévention auxquels il doit se conformer : voir notre chapitre réglementation.

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

Il est nécessaire que l'employeur, qui ne peut détenir toutes les compétences, doit constituer, en fonction de la taille de l'entreprise, un ou plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires afin de pouvoir disposer de connaissances et compétences d'ordre :

- technique,
- médical,
- organisationnel

au stade de l'évaluation des risques et à celui de l'élaboration de stratégies de prévention, et ce en s'appuyant sur tous les acteurs internes de l'entreprise.

Les unités de travail doivent être définies :

- poste de travail
- groupe de poste
- métiers
- lieux de travail....

La démarche doit être réfléchie et définir :

- la méthode d'évaluation,
- les moyens financiers,
- les modalités de communication des

Les différents documents concernant la sécurité du domaine d'activité et de l'entreprise, doivent être rassemblés :

- données statistiques internes ou par branche professionnelle sur les accidents de travail ou maladies professionnelles.
- registres de sécurité contenant les rapports des différents organismes de contrôle.
- rapport annuel du C.H.S.C.T.
- fiche d'entreprise du médecin du travail.
- fiches de données de sécurité des produits utilisés.
- plan annuel de prévention des risques professionnels.

## 2 – L'évaluation des risques

Elle doit se faire de manière globale et exhaustive en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail réel du salarié.

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

## ➤ Identifier les dangers

Il s'agit de repérer, dans chaque unité de travail, tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés :

- observer le poste de travail et son environnement à la recherche de dangers.
- déterminer et analyser toutes les tâches réalisées.
- demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses potentielles ou réelles à leur poste.
- rechercher d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste.
- connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.

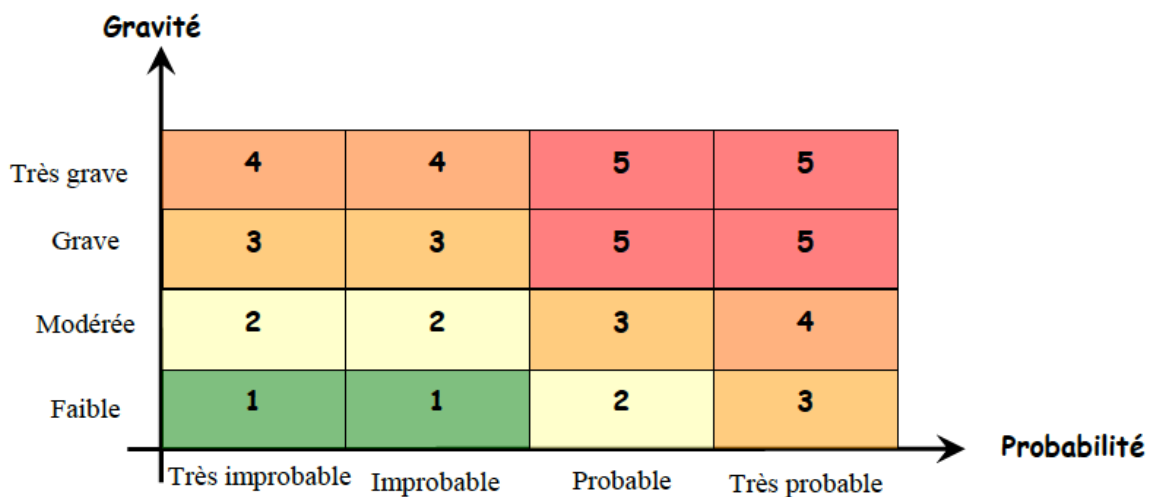
## ➤ Evaluer les risques

Il faut définir le risque au poste de travail pour chaque situation dangereuse et l'évaluer en fonction :

- de la nature du danger
- de la gravité de ses conséquences éventuelles, par exemple :
  - ❖ faible : dommage mineur, accident bénin
  - ❖ modérée : accident avec arrêt sans séquelles
  - ❖ grave : accident avec séquelles
  - ❖ très grave : risque mortel
- des antécédents d'accident du travail ou de maladie professionnelle à ce poste
- des circonstances d'exposition
- de la probabilité d'apparition, fonction de la fréquence, de la durée d'exposition, du nombre de salariés exposés :
  - ❖ très improbable
  - ❖ possible mais assez improbable,
  - ❖ probable,
  - ❖ très probable, inévitable à plus ou moins long terme.
- des moyens de prévention existant déjà au poste (techniques, organisationnels, humains)

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

- **Classer les risques** pour déterminer les priorités de plan d'action en fonction de la gravité potentielle et de la probabilité d'apparition des risques qui peuvent être classés de 1 à 5 :
  - mesures correctives non prioritaires : 1 et 2
  - mesures correctives moyennement prioritaires : 3 et 4
  - mesures correctives prioritaires : 5



Par exemple :

Pour un risque probable ou très probable et aux conséquences graves ou très graves, le risque sera classé en niveau 5 et déclenchera une action urgente et prioritaire (action corrective).

### 3 – Elaboration du plan d'actions de prévention et leur mise en œuvre

Le Plan d'Actions répertorie des solutions respectant les principes généraux de prévention, envisagées pour éliminer les risques ou réduire les risques qui n'ont pu être éliminés, et les délais, moyens et responsables de leur mise en œuvre. Il tient compte des éléments d'ordre technique, organisationnel et humain.

Cette planification établit les priorités d'action et décrit les mesures envisagées permettant de supprimer ou de réduire le risque.

# Conseils pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site Internet de  
l'INRS [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans  
l'élaboration, la formalisation et le suivi de votre démarche de  
prévention des risques professionnels et de la rédaction du DUER.**

**Sollicitez un Devis sur le formulaire contact de notre site**

**<http://bwconsultants.fr/contact/>**

BW Consultants vous remercie de l'intérêt que vous apportez à l'Actualité proposée sur  
son site

<http://bwconsultants.fr/>

